

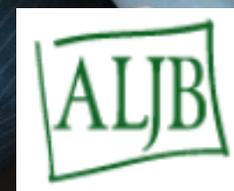
**Les nouvelles exigences en matière de
substance telles que prévues par la circulaire**

CSSF 18/698

31 Janvier 2019

Antonios Nezeritis
Partner

Wildgen



wildgen
LUXEMBOURG LAW FIRM

A qui s'applique cette circulaire ?

Champs d'application :

- Société de gestion chapitre 15
- GFIA autorisé
- SICAV OPCVM autogérée
- SICAV FIA autogérée (GFIA autorisé)

Hors champs d'application :

- Sociétés de gestion chapitre 16
- SICAV autogérées (GFIA enregistré)

Raison d'être de la circulaire

- Pratique administrative de la CSSF
- Opinion d'ESMA du 13 juillet 2017 pour soutenir la convergence réglementaire dans le cadre de la gestion d'investissement suite au Brexit
- Evaluation du Fonds Monétaire International
- Rien en place pour les GFIA's (uniquement chapitre 15)
- Brexit

Quels sont les principaux changements ?

Conseil d'administration

- Composition du conseil d'administration
 - Pas de majorité de personnes qui assure un rôle exécutif au sein du conseil (par ex. dirigeants)
 - Nombre maximum de mandats : 20
 - Nombre maximum d'heures par an : 1920
- *Caveat* : mandats au sein du même groupe/initiateur et de la même structure (par ex. SPV)

Quels sont les principaux changements ? (suite)

Conseil d'administration (suite)

- Réunions du conseil d'administration
 - Une réunion par trimestre
- Informations à fournir à la CSSF annuellement
 - Tableau récapitulatif des mandats

Employés

- Au moins 3 employés à temps plein

Quels sont les principaux changements ? (suite)

Instances dirigeantes

- Au moins 2 dirigeants qui se trouvent de façon permanente au Luxembourg
- Contrat de travail
- Détachement?
- Seuil d'EUR 1,5 milliard
 - AUM < EUR 1,5 milliard : max. 2 mandats, 1 dirigeant à l'étranger
 - AUM > EUR 1,5 milliard : 1 mandat, au moins deux au Luxembourg
- Fonctions et incompatibilités si 2 dirigeants :
 - gestion du portefeuille, audit interne, administration, commercialisation, informatique, comptabilité, gestion des risques, compliance, plaintes, évaluation, BC/FT
 - incompatibilités: AI/RM, AI/CO, AI/BC/FT, RM/PM

Quels sont les principaux changements ? (suite)

Gouvernance interne

- Dispositif de gouvernance interne qui répond au concept des « trois lignes de défense »
 - unités opérationnelles qui prennent ou acquièrent des risques dans le cadre d'une politique et de limites prédéfinies et qui effectuent des contrôles
 - fonctions permanentes de gestion des risques et de compliance qui contribuent au contrôle indépendant des risques, ainsi que par les fonctions de support, y compris la fonction informatique et la fonction comptable
 - fonction d'audit interne qui effectue une évaluation indépendante, objective et critique des deux premières lignes de défense

Quels sont les principaux changements ? (suite)

Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT)

- Dirigeant responsable du respect des obligations professionnelles
- Responsable du contrôle du respect des obligations professionnelles
- Champs d'application : initiateurs, gestionnaires, conseillers, distributeurs etc
- Rapport de synthèse sur le respect des obligations professionnelles en matière de LBC/FT une fois par an
 - Circulaire énumère ce que doit contenir le rapport
 - Rapport doit être approuvé par le conseil d'administration
- Audit interne doit présenter au moins une fois par an aux dirigeants et au conseil d'administration un rapport de synthèse sur le respect de la conformité aux obligations LBC/FT.

Quels sont les principaux changements ? (suite)

Distribution et LBC/FT - Quatre cas de figure :

1. le gestionnaire assure lui-même la fonction d'agent teneur de registre et est en relation directe

- avec des intermédiaires qui assurent la commercialisation et qui agissent pour compte de clients et/ou
- avec les investisseurs directs

2. le gestionnaire a délégué la fonction d'agent teneur de registre et est en relation directe

- avec des intermédiaires qui assurent la commercialisation et qui agissent pour compte de clients et/ou
- avec les investisseurs directs

Quels sont les principaux changements ? (suite)

Distribution et LBC/FT - Quatre cas de figure :

3. le gestionnaire a délégué la fonction d'agent teneur de registre et n'est pas en relation directe
 - avec des intermédiaires qui assurent la commercialisation et qui agissent pour compte de clients et/ou
 - avec les investisseurs directs

4. le GFIA n'exerce ni la fonction complémentaire de commercialisation des OPC qu'il gère ni celle d'agent teneur de registre

Quels sont les principaux changements ? (suite)

Délégation

- Rapport d'activités CSSF (2017) : lacunes et manquements
- Encadrement de la délégation
 - *Due diligences* initiales et suivi continu des délégataires
 - Éléments qui doivent être pris en compte lors des *due diligences*
 - Spécificités pour gestion, administration et commercialisation
 - *Due diligences* formalisées par des rapports écrits
 - Contrat écrit
 - Rapports des délégataires
 - Relevé annuel de l'ensemble des délégataires envoyé à la CSSF

Quels sont les principaux changements ? (suite)

Conseillers en investissement

- Possible en cas de respect de certaines conditions:
 - Mise en place d'une procédure décrivant les modalités d'analyse critique et indépendante des transactions proposées par le conseiller en investissement
 - analyse et validation préalable de la liste précise, limitée et détaillée d'instruments financiers dans lequel un fonds peut investir (« *white list* »)
 - le modèle d'investissement (comprenant par exemple un algorithme) développé par le conseiller doit faire l'objet d'une analyse et d'une validation au préalable
 - information adéquate dans le prospectus du fonds
- Le représentant du conseiller au sein du comité d'investissement du gestionnaire doit uniquement avoir un rôle consultatif

Quels sont les principaux changements ? (suite)

Procédures

- EMIR
- Conflits d'intérêts
- Fonds propres
- Gouvernance interne (par ex. dispositif interne d'alerte, escalation)

Quels sont les principaux changements ? (suite)

Documents et informations à fournir à la CSSF

- 15 documents de clôture à fournir annuellement
 - Rapport annuel audité
 - *Management letter*
 - Rapport sur la fonction permanente de gestion des risques
 - Rapport sur la fonction de compliance
 - Rapport sur la fonction d'audit interne
 - Rapport du responsable du respect des obligations
 - Traitement des plaintes

→ au plus tard dans les 5 mois qui suivent la clôture de l'exercice social
(7 mois pour le rapport annuel et la *management letter*)

Quels sont les principaux changements ? (suite)

Modifications à communiquer à la CSSF

- Modifications sujettes à une autorisation de la CSSF
 - Liste non-exhaustive (20 éléments) : modifications statutaires, administrateurs, dirigeants, allocation des fonctions, actionnariat
- Modifications sujettes à notification à la CSSF
 - Liste non-exhaustive (15 éléments) : démissions, *compliance officer*, siège social, responsable du contrôle du respect des obligations professionnelles en matière de LBC/FT

Entrée en vigueur de la circulaire

- Date de publication
- 23 août 2018
- En pratique?
 - Visite sur place
 - Dépôts auprès de la CSSF
- Période de grâce

Prochaines étapes

- Analyse des écarts
- Visite sur place
- Dépôts en cours
- Revue des contrats (informations, visites, *due diligence*)
- Points prioritaires:
 - Substance
 - LBC/FT
 - Délégation

Merci pour votre attention !

Questions?

Search

Antonios Nezeritis

Partner

T: +352 40 49 60 – 1

wildgen

LUXEMBOURG LAW FIRM